

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-108
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Subvention exceptionnelle au Foyer Socio-éducatif du Collège Le Bosquet

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	4	6

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Subvention exceptionnelle au Foyer Socio-éducatif du Collège Le Bosquet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande d'une subvention à caractère exceptionnel déposé le 3 septembre 2025 ;

Considérant que les élèves de la Chorale du Collège Le Bosquet participent régulièrement aux manifestations patriotiques organisées par la Ville ;

Considérant qu'ils se sont ainsi produits aux commémorations des 80 ans du Commando Vigan-Braquet, aux cérémonies du 11 Novembre ou encore du 14 Juillet ;

Considérant que ces participations valorisent le devoir de mémoire auprès des jeunes générations et de l'ensemble de la population ;

Considérant que ces manifestations ont généré des dépenses importantes pour l'association et que c'est dans ce contexte que celle-ci a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines, et de la tranquillité publique du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association « Foyer Socio-éducatif du Collège Le Bosquet » ;
- de prélever cette dépense sur le compte n°0404-65748-02821 du budget en cours.

Le Maire
Jean-Yves CHAPPELLE

